

Maître d'Ouvrage :



Commune de CORCOUE SUR LOGNE  
"Le Clos de la Normandière"

PLAN DE VENTE  
DEFINITIF

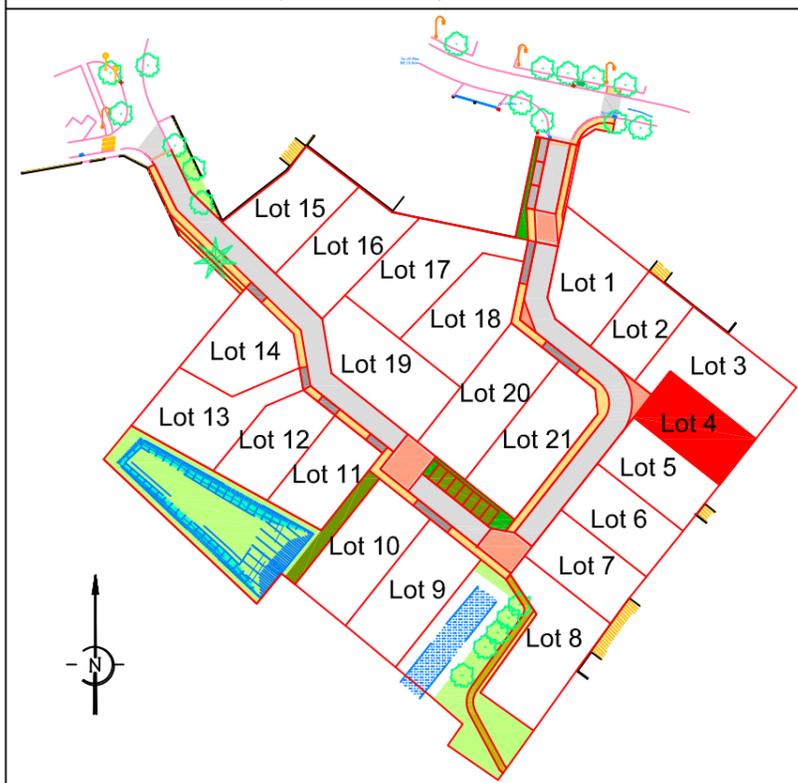
LOT n°4

Plan de situation (sans échelle)



Surface	338 m <sup>2</sup>
Surface plancher	250 m <sup>2</sup>
Cadastre	XA 322
Servitude	Non
N° Permis d'Aménager	PA n°044 156 21 B3001
Date de l'Arrêté	10 Novembre 2021
Dossier	28352

Plan de localisation (sans échelle)



Architecte



Agence CITTE CLAES  
6, rue Gustave Eiffel - Case 4005  
44806 SAINT HERBLAIN.  
Tél : 02 51 78 67 97  
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre



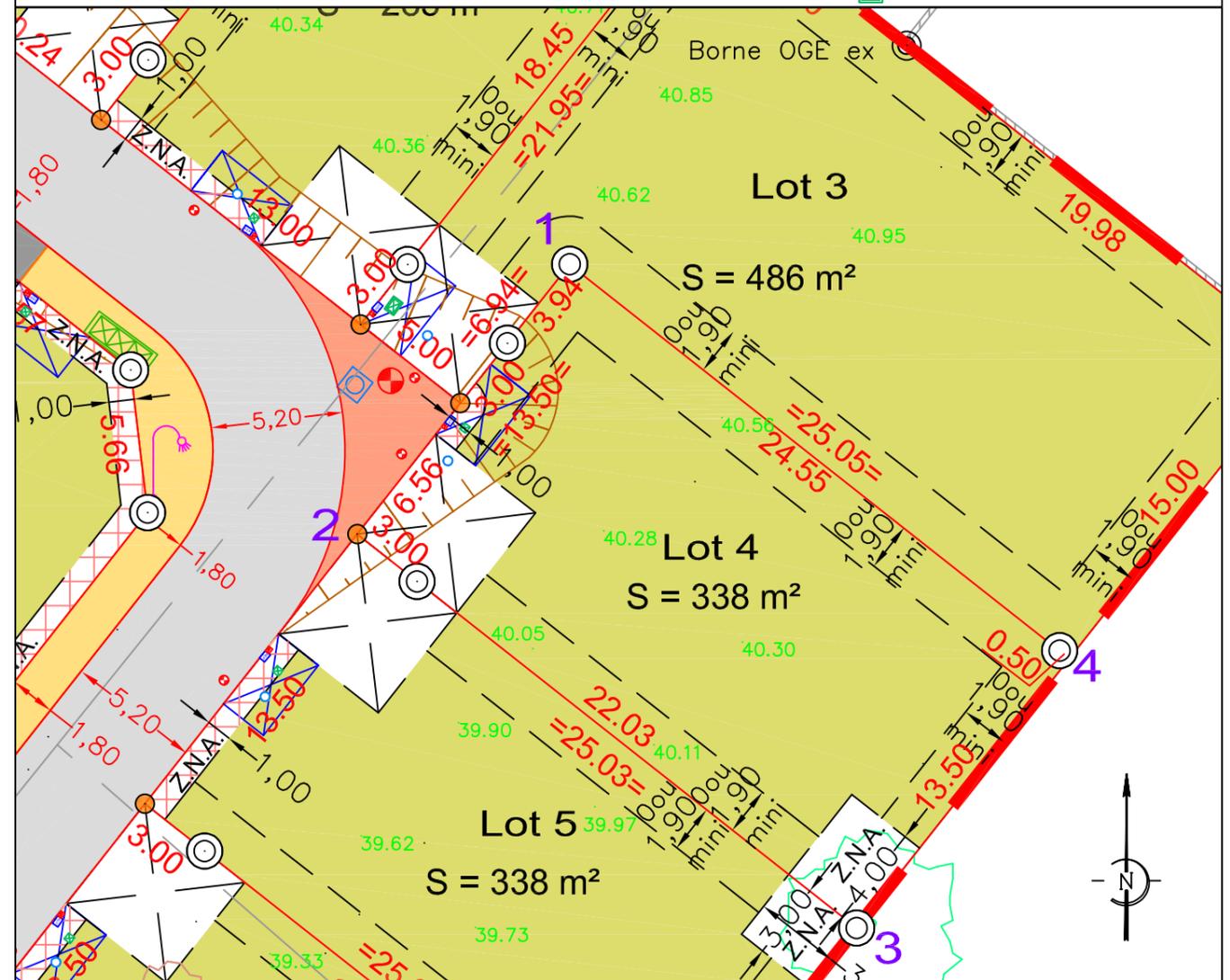
S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS  
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II  
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME  
☎ 02 40 78 60 20 - ✉ cdcconseils@cdcconseils.com  
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière  
85600 BOUFFERE  
☎ 02 51 94 18 48 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com  
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur - 85500 LES HERBIERS  
☎ 02 51 91 08 27 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com

**AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS**

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires France Telecom sur les lots
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.  
La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant l'aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitifs des lots.

**Légende :**

	Périmètre de l'opération		Zone constructible principale des lots		Grille EP 30x70 ou 40x40
	Parking Non Clos (5m x 5m)		Végétation existante à préserver dans la mesure du possible ou à créer		Regard et Tabouret EU
	Accès obligatoire au lot		Servitude de tréfonds pour le passage du réseau EP		Regard et Tabouret EP
	Chaussée		Sortie motorisée interdite		Bassin
	Parkings en enrobé		Emplacement souhaité des branchements		Clôture h= 1m50
	Parkings en Terre/Pierre		Z.N.A. Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction)		Arbre supprimé
	Trottoir		Altitude du terrain naturel après travaux		Végétation supprimée
	Résine Pépète		Borne		Poteau d'incendie
	Cheminement piéton		Piquet	<b>Récolement</b>	
	Plantation sur bâche et/ou paillage bois				Boîte de branchement EU
	Engazonnement				Boîte de branchement EP
	Plantation végétaux rampants sur bâche				Coffret électrique
					Coffret AEP
					Citerneau Télécom



Echelle : 1/250

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1351934.34	6205460.43	13.50
2	1351925.98	6205449.83	25.03
3	1351945.64	6205434.34	13.50
4	1351954.01	6205444.93	25.05
Superficie : 338 m <sup>2</sup>			

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX  
COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 39.92  
COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE  
BRANCHEMENT EU : 38.10  
BRANCHEMENT EP : 38.91  
LES COTES DEVONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Rattachement altimétrique : RGF93 CC47

Echelle : 1/250

Rattachement altimétrique : IGN 69

Date d'édition : 29/06/2022